



Chers visiteurs, chers spectateurs,

Conformément aux annonces gouvernementales, l'abbaye de Noirlac adapte ses conditions d'accueil. Le pass sanitaire devient obligatoire pour accéder au monument et profiter de l'ensemble de sa programmation.

Ce pass sanitaire concerne

- Toute personne de 18 ans et plus,
- Pour les enfants de 12 à 17 ans inclus, le pass sanitaire devra être présenté à partir du 30 septembre 2021,
- Pour les moins de 12 ans, pas besoin de pass sanitaire.

Lors de votre visite, vous êtes invités à présenter à notre équipe d'accueil le QR code de votre pass sanitaire en format électronique ou en format papier. Il doit correspondre à un des trois cas énumérés ci-dessous :

- Vaccination complète
- Test PCR de moins de 48 heures, valable,
- Test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, elle peut vous être demandée lors d'un éventuel contrôle. Aucune exception ne peut être envisagée.

Nous avons conscience que ces consignes gouvernementales représentent une contrainte forte et nous vous assurons que nous faisons de notre mieux pour que votre venue reste un moment de plaisir.

Nous vous remercions de votre compréhension.